

CTPM du 17 novembre 2009

Déclaration CFDT

Titulaires : Hubert Lebreton, Véronique Thys **Suppléants :** Freddy Hervochon, Isabelle Rousseau

Experts: Albert Amboise, Louis Dat, Claude Drouglazet

Déclaration préalable

Nous avions cru comprendre, lors du dernier CTPM, qu'une prochaine séance serait entièrement consacrée aux problématiques de la Mer et des services qui en assument les principales missions. C'est sans doute celle d'aujourd'hui et, pour ne pas changer, aucun élément ne nous a été transmis sur le point 6, politique de la Mer. Difficile dans de telles conditions (absence de documents) de participer à un débat nourri et serein. Nous rappelons qu'une carte-pétition circule, à l'initiative de CFDT, CGT et UNSA, sur le respect, en ce qui concerne l'organisation des services, des recommandations du Grenelle de la Mer. Cette façon de faire poursuit une tradition, une marque de fabrique de ce nouveau ministère et du présent gouvernement, de court-circuiter toutes perspectives de dialogue.

Nous demandons donc le passage de ce point 6 en point 2 de l'ordre du jour. 12 points sont prévus aujourd'hui, et pas des moindres. Même s'ils sont réduits à 9 avec le retrait des points relatifs à l'ARTT, le menu reste copieux !

Si certains ont été évoqués dans les conditions que l'on sait (points d'informations) le 5 novembre en groupe d'échanges, d'autres arrivent sans aucune information préalable.

Pourtant de nombreux sujets mériteraient au préalable quelques échanges préparatoires consistants : textes règlementaires (DDI, DDIRM), positions et compétences des CAP, PFR, emplois de direction, réorganisations de services, ANAH...

Aussi, notre constat reste le même et demeure sévère : encore une fois, ce gouvernement et son administration feignent de pratiquer le dialogue social. Où sont nos marges de manœuvre sur les textes réglementaires à ce point des procédures ? Et pourquoi n'existe-t-il pas de marges de manœuvre ?

La circulaire sur le dialogue social, dont le ministre nous a confirmé sa lecture, prévoyait aussi la mise à disposition d'études d'impact : où sont-elles ? Pourtant, parmi les dossiers présentés à l'ordre du jour, nombreux sont ceux qui justifieraient la mise à disposition de telles études afin que nous ayons tous en tête les mêmes éléments de base et de connaissance. Quels sont les états des lieux ? Quels impacts des mesures proposées en terme de fonctionnement des services et de leurs instances paritaires ? Quels impacts en terme d'évolutions des situations individuelles ? Qui est concerné ? Quels effectifs ? Quels statuts ? Quelles évolutions des localisations des services ? Quelles évolutions des missions ? Quel accompagnement social au-delà des mesures indemnitaires connues ? Ce sont des questions essentielles pour ceux qui, comme nous, sont chargés de représenter les personnels et de participer au nécessaire dialogue social qui doit présider et devrait précéder, largement en amont, toute réorganisation et toutes évolutions règlementaires.

Pour nous, CFDT, dialoguer ce n'est pas d'un côté des organisations représentatives qui posent des questions, pour être mieux informé et comprendre, et de l'autre les représentants de l'administration qui y répondent! Dialoguer et échanger supposent au préalable que chacun dispose d'un même niveau d'information et d'appréhension des enjeux. Mais aussi, que nous disposions de délais suffisants pour consulter, débattre et,

pourquoi pas, élaborer des contre-propositions! Les faits parlent d'eux-mêmes, aucun élément dans la préparation de notre instance paritaire ne permet cela!

Enfin, je rappelle nos demandes formulées en CTPM pour améliorer le dialogue social et notre connaissance de la situation concrète du ministère. A ce jour elles sont toujours insatisfaites. Nous exigeons toujours de :

disposer rapidement d'un état précis des effectifs : combien sommes nous au ministère ?

connaître la répartition des effectifs entre catégories, corps et grades, entre services ;

disposer du schéma des emplois et des recrutements de ce ministère ;

connaître l'état de la vacance dans ce ministère : où est-elle ? quels effectifs ? quels statuts ? pourquoi ? quelles conséquences sur les personnels, leurs conditions de travail ? quelles mesures correctives possibles à court terme (recrutement sur titres, de spécialistes - nous avons su le faire dans une période récente) ?

disposer du document habituel de présentation du PLF pour 2010 (cf. PLF 2009);

étendre la prime de 250 euros à tous, retirer les projets relatifs à la mise en œuvre de la PFR, aboutir enfin sur la prime des chercheurs...

Dans son intervention, Monsieur le ministre d'État a assuré ses services de sa confiance pour mener à bien les évolutions nécessaires à l'amélioration de la qualité du dialogue social. Nous voulons y croire nous aussi, alors n'attendez plus pour nous transmettre ces documents attendus.

Comme disait Georges Clémenceau, à moins que ce ne soient les frères Bogdanoff : « Comment entrer dans le monde d'après avec les gens d'avant ?».

Je ne peux conclure sans évoquer les revendications des adjoints administratifs de ce ministère dont les élus, en intersyndicale CFDT/CGT/FO, boycottent aujourd'hui leur CAP, car trop, c'est trop. En effet, les possibilités de promotions seraient pour 2009 de seulement 716 contre 1 170 en 2008 (moins 39 %). C'est injuste et inacceptable. Depuis 2006, les organisations syndicales ont fait des demandes précises, relatives à un plan de relance exceptionnel de promotions sur deux ans (soit 3 650 par an). Le ratio « promus sur promouvables » est de 17 % pour le passage à AAP2 au MEEDDM, il est de 25 % à l'Agriculture et atteint 55 % aux Finances. Comment accepter de telles différences ? il faut harmoniser sur le meilleur au plus vite.

Manifestement des moyens existent puisque le ministère aurait rendu en 2008, au ministère du Budget, près de 30 millions d'euros dont 2,5 au titre des mesures catégorielles. Nous aimerions d'ailleurs y voir clair sur cette masse salariale et la gestion des reliquats de fin d'année!

Les Adjoints Administratifs exigent :

- une audience auprès du ministre,
- l'augmentation du ratio promus/promouvables au titre de l'année 2009 pour obtenir un nombre de promotions au minimum équivalent à celui de 2008,
- l'augmentation des ratios promus/promouvables pour 2010 qui permette de tripler le nombre de promotions (sur la base 2007-2008) sur 2 ans pour rattraper le retard de promotions subi par le corps des Adjoints Administratifs,
- pour 2012, l'alignement sur le ratio promus/promouvables le plus favorable du corps des adjoints administratifs des ex-ministères composant le MEEDDM.

Réponses du secrétaire général

Depuis 2 ans et demi, nous avons la logique de constituer des services régionaux en résonnance avec un ministère fort. Nous avons la possibilité de créer des DIRM à côté des DREAL, ce qui nous permet d'exister davantage. Il ne s'agit pas d'avoir d'une part le développement durable maritime et d'autre part le développement durable terrestre.

On voit que les autres ministères ont beaucoup de mal à mettre en place leurs structures régionales.

Cela ne veut pas dire que nous avons abandonné le niveau départemental, mais que nous avons intégré qu'il allait être différent : moins ministériel, plus interministériel. Nous militons pour que ce niveau soit en réseau avec le niveau ministériel, et qu'il n'y ait pas de coupure. Je ne comprends pas la nature du débat qui prétend que les préfets seront enfin responsables de l'ensemble des services déconcentrés. Je n'en ai jamais douté dans mes postes précédents.

Les textes réglementaires sur les DDI seront à l'heure ; ils passeront au conseil des ministres du 2 décembre. Nos textes ministériels sur les services régionaux seront prêts également. Je suis en train de caler le décret sur les DIRM avec les services du Premier Ministre, pour qu'elles ne déshabillent pas les DREAL.

Nous avons le choix entre être spectateurs ou être acteurs au plan ministériel ; j'ai choisi d'être acteur.

Quant à la réforme du décret de 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, je vous conseille d'en être acteurs également. Le rapport entre le préfet de région et les préfets de département sera au cœur du nouveau dispositif : nous militons pour que le préfet de région soit le chef des préfets de département, fixe la stratégie, alors que les préfets de département seront l'exécutif.

En ce qui concerne le Grenelle de la Mer, l'organisation des DIRM n'épuise pas la stratégie maritime. Il n'y a pas de spécialisation maritime ; chacun sera chargé de son application, c'est une prise en charge globale.

Le ministre d'État n'a pas d'objection à ce que la partie interministérielle de la sécurité routière travaille mieux avec le ministère de l'Intérieur. Par contre, il s'oppose à ce que les services de son ministère y soient rattachés, y compris la gestion des personnels. Non pas par souci de garder un empire intact, mais par souci d'un bon fonctionnement des services. La remontée du nombre de morts risque d'être un échec pour nous, et nous devrons rendre des comptes.

L'axe stratégique des fusions de corps est le rapprochement ITPE-IAE, dans la logique IPC-IGREF. Évidemment, il y aura une redéfinition du 3e niveau, c'est clair.

Nous sommes bien payés pour savoir que la loi de finances, c'est compliqué; je suis d'accord avec Monsieur Lebreton. Nous vous transmettrons le même document que l'année dernière [dossier de présentation détaillant emplois, rémunérations et fonctionnement].

Dans le cadre de la RGPP, la logique du « 1 sur 2 » [remplacements des départs en retraite] continuera à être mise en œuvre tant que le Premier Ministre sera aux affaires ; le ministre d'État a plaidé pour une logique différente.

La proposition de l'inspection générale des Finances, consistant à fermer des voies d'eau, n'est pas envisageable; il y va de la sécurité des populations même si cette proposition a un sens économique. Il faut trouver autre chose que la fermeture bête et méchante des voies d'eau; pour faire des économies sur les voies navigables, il faut d'abord y investir, notamment en automatisant les écluses.

Je me réjouis que vous demandiez l'extension de la prime de 250 € à tous les agents :vous êtes dans votre rôle. C'est lié aux services en cours de restructuration ; il n'est pas prévu de restructurer les DIR et les CETE. Il m'a paru mieux de distribuer cet argent plutôt que de le rendre au ministère des Finances. Monsieur Lebreton, on pourra vous dire en fin de gestion quel est le reliquat exact.

Le prochain CTPM est prévu le 4 décembre 2009